

DELIBERATION DD2023_015

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	68
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le **27 JAN. 2023**

**LE 2 février 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE 2 : ACCESSIBILITÉ DES 6 AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL ET RÉAMÉNAGEMENT D'UN LOCAL À VOCATION SOCIALE

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LARENAUDIE, Mme MEYNARD, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COURNIL, M. MOTTIER, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. SERRE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. MARC, M. GASCHARD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LACOSTE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DUCENE donne pouvoir à M. MARTY
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOULAT donne pouvoir à M. AUDI
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. VADILLO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme COURAULT donne pouvoir à M. BARROUX
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme REYS
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme DOAT
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS

RÉHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RELANCE 2 : ACCESSIBILITÉ DES 6 AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL LOCAL À VOCATION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le programme de soutien aux personnes en grande précarité et aux Gens du voyage accordé dans le cadre du Plan de relance vise à accélérer la réhabilitation des aires d'accueil et ainsi améliorer les conditions de vie de ces populations. L'appel à projets est toujours financé par le plan France Relance. Il est institué sur la période 2022.

Qu'en 2021, les crédits du Plan France Relance ont ainsi permis la mobilisation d'un peu plus de 426 000 euros de crédits en Dordogne pour des travaux de réhabilitation lourde des aires d'accueil des Gens du voyage.

Que le Grand Périgueux a perçu la moitié des crédits départementaux à hauteur de **200 194,05 €** (pour un total de dépenses HT de **287 870,50€**) afin de réhabiliter 4 aires permanentes d'accueil (sur un total de 6 aires permanentes que compte le Grand Périgueux). Ainsi, d'importants travaux de réhabilitation ont eu lieu sur les aires de la Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers (fév.-mars 2022), Trélissac (avril-mai 2022), Razac s/l'Isle (juin 2022) et Marsac s/l'Isle (juil.-août 2022).

Considérant que le Grand Périgueux a répondu à un nouvel appel à projets pour 2022 afin de finaliser les réhabilitations, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des sanitaires et la réhabilitation d'un local de vie sociale sur l'aire de La Rampinsolle.

Que les conditions de financement sont identiques à celles de 2021. Le plafond des aides accordées au titre du Plan de relance pour la réhabilitation des aires d'accueil des Gens du voyage couvre jusqu'à 70% de la dépense totale subventionnable TTC.

Que le dossier présenté et retenu pour une subvention d'un montant total de **108 417,40€** a été notifié au Grand Périgueux le 19 décembre 2022.

- **Calendrier prévisionnel**

Réponse AAP DREAL	Déc.2022
Délibération du conseil communautaire	2 février 2023
Devis/cahiers des charges entreprises/DPGF (AMO)	Mars 2023
Consultations et sélection des entreprises	Avril-Juin 2023
Démarrage des travaux	Septembre 2023

- **Plan de financement prévisionnel**

Que le plan de financement prévisionnel proposé tient compte de la subvention de l'État (France Relance) à hauteur de 56 % des dépenses TTC de travaux (subvention obtenue) et de la demande de subvention qu'il est proposé de faire au président du Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 10 % des travaux HT.

Aires	Dépenses en €		Etat	CD	GPx
	HT	TTC			
AMO	8000	9 600	0	0	8000
Coulounieix-Chamiers	110 000	132 000	76 402,90	11 000	22 597,1
Trélissac	10 000	12 000	6 402,90	1 000	2 597,1
Chancelade	10 000	12 000	6 402,90	1 000	2 597,1
Boulazac	10 000	12 000	6 402,90	1 000	2 597,1
Razac s/l'Isle	10 000	12 000	6 402,90	1 000	2 597,1
Marsac s/l'Isle	10 000	12 000	6 402,90	1 000	2 597,1
TOTAUX	168 000	201 600	108 417,40	16 000	43 582,60

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le plan de financement prévisionnel relatif à la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du plan France Relance ;
- Valide le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Valide la subvention de l'État à hauteur de 108 417 € (soit 56 % des dépenses TTC)
- Valide la demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 10 % des dépenses HT
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce projet

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 28/02/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/02/2023	Périgueux, le 28/02/2023
	Le Président, Jacques AUZOU



